

## **Résolution 850**

### **Pas de nouveaux allègements en matière d'exportation de matériel de guerre**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la volonté du Conseil fédéral de réviser l'ordonnance sur le matériel de guerre, pour autoriser notamment des exportations vers des pays impliqués dans des conflits armés, annoncée dans le cadre de la séance de la commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats du 1<sup>er</sup> février 2018 ;
- la tradition humanitaire et la politique de neutralité de la Suisse ;
- les engagements internationaux pris par la Suisse, notamment le traité sur le commerce des armes ;
- le refus en votation populaire de l'initiative pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre, notamment parce que des critères d'exclusion clairs étaient justement prévus,

invite le Conseil fédéral

à renoncer à assouplir les conditions d'exportations d'armes dans l'ordonnance sur le matériel de guerre, en particulier concernant les pays impliqués dans des conflits armés,

invite le Conseil d'Etat

à soutenir cette initiative cantonale.